

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juin 2019

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 SG 21 Versement de la contribution 2019 au syndicat mixte ouvert « Le Forum métropolitain du Grand Paris ». Montant : 300 000 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris sollicite l'autorisation de procéder pour l'année 2019 au versement de la contribution de Paris au syndicat mixte ouvert « Le Forum métropolitain du Grand Paris » ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission ;


Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder pour l'année 2019 au versement de la contribution de la collectivité parisienne au syndicat mixte ouvert « Le Forum métropolitain du Grand Paris ».

Article 2 : Pour l'année 2019, le montant de la contribution de Paris s'élève à 300 000 euros.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris au titre de la Mission Métropole du Grand Paris pour l'exercice 2019 et suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO